

Tri des déchets alimentaires



A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages de France auront la possibilité de trier leurs déchets alimentaires.



TOULOUSE MÉTROPOLE

Tri des déchets alimentaires,

on s'y met tous

À partir du 1^{et} janvier 2024, tous les ménages de France auront la possibilité de trier leurs déchets alimentaires. Plusieurs solutions de tri existent : le compostage en jardin individuel ou collectif, déjà mis en œuvre sur le territoire et à terme, des bornes à déchets alimentaires sur l'espace public complèteront le dispositif.

Votre poubelle contient environ 1/3 de déchets alimentaires.

Ces déchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de repas ou de résidus végétaux peuvent être valorisés pour retourner à la terre.

Compostage individuel

Vous disposez d'un jardin individuel sur le domaine privé ? Vous pouvez acquérir un composteur domestique (à raison d'un par foyer) et bénéficier d'une formation pratique sur le compostage. Trois modèles de composteur en bois sont disponibles, moyennant une participation financière de 15€ (petit modèle, 300 L ou 400 L) ou de 25€ (grand modèle, 600 L). Ils ne conviennant pas aux terrasses et aux balcons.

Compostage en pied d'immeuble

Vous habitez en immeuble et disposez d'un jardin collectif? Votre projet d'installation d'un composteur nécessite d'être porté par des résidents volontaires. Des prestataires – en contrat avec la Métropole – vous accompagnent pour la mise en place du composteur et le temps nécessaire pour que vous l'utilisiez de façon autonome.



Compostage en jardin public

Autre alternative si la solution en pied d'immeuble n'est pas possible vous pouvez proposer l'installation d'un composteur en jardin public, sous réserve que 30 foyers a minima souscrivent à votre projet. Après étude et accord par Toulouse Métropole, vous vous occupez collectivement de son fonctionnement. Comme pour les composteurs en pied d'immeuble, vous êtes accompagnés sur la bonne pretique du compostage.



À partir de 2025, des bornes à déchets alimentaires

Entre octobre 2023 et octobre 2024, la commune de Blagnac est site pilote ; elle contribue à préparer le déploiement à l'échelle métropolitaine de ce mode de collecte de déchets prévu pour être effectif en 2025.

En savoir + :

metropole.toulouse.fr (rubrique mes démarches > Propreté, déchets > Faire une demande de composteur)



Au cœur de votre quotidien



Compostage: distributions de composteurs près de chez vous*!

Rendez-vous sur *metropole.toulouse.fr/demarches* pour réserver et régler votre composteur. <u>Aucun composteur ne pourra être délivré sans réservation préalable.</u>

* Réservées aux habitants de Toulouse Métropole. SAINT-JORY 13/09/2023 23/09/2023 18/10/2023 28/10/2023 BRUGUIÈRES 22/11/2023 09/12/2023 GRATENTOUR GAGNAC SUR-GARONNE CASTELGINEST SAINT-ALBAN AUSSONNE SEILH FENOUILLET 21/10/2023 LAUNAGUE AUCAWWITE 02/12/2023 BEAUZELLE MONDONVILLE 10/10/2023 BEAUPUY CORNEBARRIEU BLAGNAC MOSTRABÉ PIBRAC PIN BALWA BALMA COLOMIERS FLOURENS 16/09/2023 TOURNEFEUILLE QUINT-FONSEGRIVES DRÉMIL-LAFAGE TOULOUSE SAINT-ORENS AIGREFEUILLE Au cœur de CUGNAUX votre quotidien VILLENEUVE toulouse métropole



Foire aux questions : Biodéchets • Télécharger le fichier